

Quelques VOIX: A l'ordre, à l'ordre.

L'hon. M. MURPHY: Je désire poser une question.

M. l'ORATEUR: L'honorable député prend une voie bien détournée pour arriver à sa question.

L'hon. M. MURPHY: J'ai fini mes voyages, et je vais poser ma question. Je désirerais savoir, à cause de cette circonstance, si le Gouvernement a fait des arrangements avec le contrôleur de l'alimentation, ou si ce dernier va décider lui-même d'une réduction des prix.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le contrôleur de l'alimentation a déjà pris certaines décisions dans divers sens. Je ne doute point que son attention ne soit appelée sur l'article dont parle mon honorable ami et qu'il n'agisse selon les circonstances.

L'hon. M. MURPHY: Il n'a encore rien fait, que je sache, dans le sens d'une réduction des prix.

#### QUESTION DE PRIVILEGE.

M. KNOWLES: Monsieur l'Orateur, je demande à prendre la parole sur un fait personnel.

Samedi dernier, j'ai demandé à faire tenir pour principe que les membres de la commission des chemins de fer devaient ne pas accepter de faveurs personnelles des compagnies soumises à leur juridiction. A ce propos, le "Telegram" de Toronto faisait hier certaines observations, et je désirerais corriger la fausse impression que cela peut créer. A la page 2 de la rédaction, je trouve ce qui suit:

Dans les nombreux discours qu'a prononcés M. Knowles, le seul mot à peu près qui ait de l'importance et de l'utilité, c'est une opportune protestation contre l'inique permission accordée aux commissaires des chemins de fer du Canada de voyager en wagon particulier à titre d'hôtes des compagnies. Le président a toujours une voiture à sa disposition.

L'impression créée par cet article serait de rattacher le président de la commission des chemins de fer à mes remarques. Je n'ai jamais entendu dire que celui-ci eût accepté de faveurs personnelles d'une compagnie de chemin de fer, et ce n'est pas à lui que mes observations s'adressaient. J'ai parlé d'un principe général à établir, sans allusion aucune au président de la commission des chemins de fer. Qu'on veuille bien lire mes remarques dans le compte rendu

[L'hon. M. Murphy.]

de nos délibérations et l'on verra qu'elles sont de tout point conformes à l'explication que je donne ici.

#### APPROVISIONNEMENT DE HOUILLE POUR LES PROVINCES MARITIMES.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre de la Marine et des Pêcheries a-t-il quelque autre nouvelle à nous communiquer relativement au transport d'anthracite des mines aux villes de Saint-Jean et d'Halifax? Voici bientôt l'hiver, et je sais que la question est de très grande importance pour les citoyens de Saint-Jean. Le prix de la houille est fort élevé, rendu qu'il est à \$15 la tonne, et, s'il doit être fait quelque chose pour remédier à la situation, le temps est arrivé.

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je n'ai rien de plus à dire à ce sujet dans le moment. La question a été mise à l'étude entre le contrôleur de l'alimentation, le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries et les représentants des intérêts houillers des Provinces maritimes dans une réunion tenue à Montréal la veille du jour où j'ai fait à la Chambre une déclaration à cet égard. Ce même jour-là, j'ai fait savoir au sous-ministre que, si les marchands de charbon savaient où en prendre, j'autoriserais la réquisition de goélettes en vue de l'apporter à Saint-Jean, Halifax, Charlottetown et autres ports des Provinces maritimes à des prix considérablement moindres que ceux que l'on demande dans le moment. Six dollars par tonne pour Saint-Jean et sept dollars pour Charlottetown sont, si je ne me trompe, les prix que se font payer actuellement les goélettes. Je ne sais rien de plus des délibérations du contrôleur de l'alimentation avec les intéressés, et je n'ai pour aujourd'hui rien d'autre à communiquer à la Chambre à ce sujet.

#### ACHAT DE PRODUITS AGRICOLES PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE.

M. COPP: Comme le ministre des Finances nous a annoncé, l'autre jour, que le Gouvernement demandait \$50,000,000 pour achat de produits agricoles, foin compris, pour le gouvernement impérial, je désirerais savoir si l'on a fait des arrangements pour achats de foin, et s'il en est ainsi, où et comment doivent s'effectuer ces achats.

L'hon. M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement impérial n'achète pas de foin maintenant.